

# **Conseil Municipal Ville de Carbon-Blanc PROCES-VERBAL**

**Séance du 4 OCTOBRE 2018  
à 18 heures 30**

**à l'Hôtel de Ville**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le 4 octobre deux mille dix-huit à 18 heures 30, sous la présidence de **Monsieur Alain TURBY**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- Jean-Luc LANCELEVEE, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale,
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- André MERCIER, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. BARDIN
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GRASSET

**ETAIENT ABSENTS**

- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal,
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale.

Monsieur TURBY ouvre la séance et propose Monsieur Bertrand GARBAEY comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## SOMMAIRE

1.	MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.....	4
2.	TARIFS MUNICIPAUX .....	5
3.	DECISION MODIFICATIVE .....	5
4.	-PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL .....	6
5.	PRISE EN CHARGE DE CONTRAVENTIONS .....	6
6.	-INVENTAIRE COMMUNAL – MISE A JOUR.....	6
7.	PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	7
8.	PERSONNEL – RECRUTEMENT D'EMPLOIS AIDES.....	7
9.	PERSONNEL – CRÉATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES .....	8
10.	CONVENTION DE PRET MINIBUS.....	8
11.	MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES .....	8
12.	CONVENTION FIC 2018/2019 .....	8
13.	MEDIATHEQUE – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC.....	9
14.	MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT D'ADMISSION AUX STRUCTURES PETITE ENFANCE.....	9
15.	ACCUEIL FAMILIAL – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES....	9
16.	SUBVENTION CLUB OMNISPORTS 2018 – AVENANT N° 2.....	10
17.	PERSONNEL – MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES.....	12
18.	INFORMATIONS.....	13
A	DECISIONS DE L'ORDONNATEUR.....	13
B	RAPPORT D'ACTIVITE DE BORDEAUX METROPOLE ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2017 .....	14
C	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FAB .....	15
D	COMPTEURS LINKY .....	16
E	DENOMINATION DU COLLEGE DE CARBON-BLANC .....	17
F	A la demande du Groupe AGA, QUESTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE .....	18
G	Départ de Monsieur BRANGER.....	19

Après en avoir parlé avec les groupes d'opposition, Monsieur le Maire indique que certaines questions de l'ordre du jour jugées mineures peuvent être regroupées. Ainsi, il a été convenu qu'un résumé des délibérations fera l'objet d'un vote unique. Pour ce soir, il s'agit des points suivants :

- 1) MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2) TARIFS MUNICIPAUX
- 3) DECISION MODIFICATIVE
- 4) PROGRAMME D'INTERET GENERAL
- 5) PRISE EN CHARGE DE CONTRAVENTION
- 6) INVENTAIRE COMMUNAL – MISE A JOUR
- 7) PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 8) PERSONNEL – RECRUTEMENT D'EMPLOIS AIDES
- 9) PERSONNEL – CRÉATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES
- 10) CONVENTION DE PRET MINIBUS
- 11) MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES)
- 12) CONVENTION FIC 2018/2019
- 13) MEDIATHEQUE – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 14) MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT D'ADMISSION AUX STRUCTURES PETITE ENFANCE  
ACCUEIL FAMILIAL – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES

## **1. MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DELIBERATION N° 2018-55**

Monsieur GARBAY propose de modifier l'article 6 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal afin de permettre le remplacement à titre exceptionnel d'un élu par un autre lors des réunions de Commissions auquel il appartient dans la limite de trois remplacements maximum par conseiller municipal par année civile.

Ainsi, à l'article 6 serait ajouté le texte suivant :

« A titre exceptionnel, un Conseiller Municipal empêché d'assister à une Commission auquel il appartient peut-être remplacé par un autre Conseiller Municipal au maximum trois fois par année civile pour l'ensemble des Commissions dont il est membre. »

Après en avoir délibéré par 27 voix POUR, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal telle que proposée.

## **2. TARIFS MUNICIPAUX**

### **DELIBERATION N° 2018-56**

Dans le cadre de la manifestation organisée à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre, Monsieur GARBAY indique qu'un repas est prévu. Il est nécessaire d'en fixer le montant qui pourrait être le suivant :

- Adulte : 10 €
- Enfant – 12 ans : 7 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce en faveur des tarifs ci-dessus.

## **3. DECISION MODIFICATIVE**

### **DELIBERATION N° 2018-57**

Monsieur GRASSET propose de modifier les Sections de Fonctionnement et d'Investissement du budget en fonction des attributions de compensation de BORDEAUX Métropole. Il propose de traduire comptablement l'amortissement des biens qui ont été transférés de la manière suivante :

#### **En section de Fonctionnement :**

Opérations Libellés	Chapitre/Article/Sous-Fonction	Augmentation Section des Recettes	Augmentation Section des Dépenses
Dotation aux amortissements	042/6811/020		99 308 €
Neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versés	042/7768/020	99 308 €	
Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	042/777/01	6 306 €	
Virement à la section d'investissement			6 306 €
Totaux		105 614 €	105 614 €

#### **En section d'investissement :**

Opérations Libellés	Chapitre/Articles/Sous-Fonction	Augmentation Section des Recettes	Augmentation Section des Dépenses
Amortissement subvention d'équipement versée	040/28041511/020	99 308 €	
Neutralisation des amortissements	040/198/020		99 308 €
Etat et établissements nationaux	040/13911/01		6 306 €
Virement de la section de fonctionnement	021/01	6 306 €	
Totaux		105 614 €	105 614 €

Par ailleurs, Monsieur GRASSET propose d'ajuster des dépenses d'équipement en Section d'Investissement, à savoir : l'achat d'une balayeuse pour répondre à des problématiques de

propreté de la ville au lieu de l'achat d'un camion et le remplacement de luminaires sur des bâtiments municipaux.

Opérations Libellés	Articles/Sous-Fonction	Diminution Section des Dépenses	Augmentation Section des Dépenses
Opération 24 CTM	2182/020	80 000 €	
Opération 37 Centre Culturel Favols	21318/324	20 000 €	
Opération 28 Equipement Voirie	2182/821		100 000 €
Totaux		100 000 €	100 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce en faveur des modifications budgétaires proposées par Monsieur GRASSET.

#### **4. -PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

##### **DELIBERATION N° 2018-58**

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'Habitat, Monsieur GARBAY propose de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour une administrée à hauteur de 274.18 € (travaux d'adaptation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce en faveur de cette proposition.

#### **5. PRISE EN CHARGE DE CONTRAVENTIONS**

##### **DELIBERATION N° 2018-59-**

A la suite d'une sortie du Service Action Jeunes, Monsieur GARBAY indique que deux enfants ont fait l'objet d'une contravention dans le tramway.

Le Service étant jugé responsable de cet incident, il propose de prendre en charge les frais engendrés déjà réglés par les familles. Le montant total de ces contraventions s'élève à 144 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce en faveur de cette proposition.

#### **6. -INVENTAIRE COMMUNAL – MISE A JOUR**

##### **DELIBERATION N° 2018-60**

Le plan comptable M14 impose aux communes la mise à jour de l'inventaire de leur patrimoine ainsi que le suivi des immobilisations. Ces opérations sont précisées dans la circulaire interministérielle du 7 novembre 1997. La dernière mise à jour date du 17 avril 2015.

Monsieur GARBAY propose de renouveler cette opération pour les biens liés à l'informatique en lien avec la mutualisation avec Bordeaux Métropole du service du numérique et les systèmes d'information.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce en faveur de cette proposition.

## **7. PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **DELIBERATION N° 2018-61**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de ces structures.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade répondant à des nécessités de service.

Ces modifications ont été présentées lors du Comité Technique du 27 septembre dernier et étudiées en Commission Ressources le 25 septembre 2018.

Ainsi, Monsieur GARBAY propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Suppressions de
  - 1 poste de Gardien de police municipale
  - 1 poste de Brigadier
- Création de
  - 1 poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 1 poste de Rédacteur à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, adopte les modifications ci-dessus.

## **8. PERSONNEL – RECRUTEMENT D'EMPLOIS AIDES**

### **DELIBERATION N° 2018-62**

Monsieur GARBAY rappelle que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur GARBAY propose d'autoriser Monsieur le Maire à recruter deux agents à temps complet bénéficiant d'un contrat aidé (Parcours Emploi Compétences PEC) à la Maison de la Petite Enfance et au Centre Technique Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce en faveur de cette proposition.

## **9. PERSONNEL – CREATION DE POSTE D’AGENTS NON TITULAIRES**

### **DELIBERATION N° 2018-63**

Lors de la séance du 12 juillet 2018 le Conseil Municipal s’est prononcé sur la liste annuelle d’emplois contractuels pour permettre de recruter du personnel afin de répondre à des accroissements temporaires de travail ou d’activités saisonnières.

Monsieur GARBAY indique qu’il s’agit aujourd’hui d’ajuster cette liste en fonction de nouveaux besoins en créant les emplois suivants :

<b>Direction</b>	<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Nombre d'emplois</b>	<b>Quotité</b>
Service technique	Adjoint technique	2	TC

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des voix, se prononce en faveur de cette proposition.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l’exercice en cours.

## **10. CONVENTION DE PRET MINIBUS**

### **DELIBERATION N° 2018-64**

Monsieur GARBAY propose de mettre à la disposition des associations locales le minibus publicitaire.

A cette fin, une convention avec le Club Omnisports doit être établie. Cette convention a pour but de fixer les conditions et les modalités de prêt. Un planning d’utilisation sera établi par les Services Municipaux qui resteront prioritaires.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des voix, se prononce en faveur de cette proposition.

## **11. MARCHE D’EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES**

### **DELIBERATION N° 2018-65**

Le marché actuel avec la Société SPIE arrivant à son terme, Monsieur GARBAY propose de procéder à l’engagement d’une procédure d’Appel d’Offres Ouvert pour le marché d’exploitation des installations thermiques de chauffage, d’eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation.

La Commission Urbanisme a étudié ce dossier lors de sa réunion du 20 septembre 2018, dossier présenté également en Commission Ressources le 25 septembre dernier.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des voix, se prononce en faveur de la proposition de Monsieur GARBAY.

## **12. CONVENTION FIC 2018/2019**

### **DELIBERATION N° 2018-66**

Monsieur GARBAY rappelle que la Commune, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, assure en lieu et place de la Métropole, par délégation au titre de la compétence « voirie », les missions « propreté, plantations, mobiliers urbains ».

Il propose de renouveler la convention FIC qui précise le champ d'application, les engagements du Maître d'Ouvrage (Bordeaux Métropole) et du Maître d'Ouvrage délégué (la Commune), le programme des travaux d'aménagement paysager, de plantations et de mobilier urbain à réaliser, leur estimation prévisionnelle mais aussi les modalités de financement pour les exercices 2018/2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur du renouvellement de cette convention avec BORDEAUX Métropole et autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

### **13. MEDIATHEQUE – MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **DELIBERATION N° 2018-67**

Les écoles de la commune revenant à la semaine de quatre jours, Monsieur GARBAY propose de modifier les horaires d'ouverture au public du premier étage le mercredi matin.

En effet plus aucune classe n'étant reçue ce matin-là, il est possible désormais d'ouvrir cet étage au public de 10 h à 12 h 30 (comme le reste de l'établissement).

Le Comité Technique, dans sa réunion du 27 septembre, a émis un avis favorable sur cette nouvelle organisation qui entraîne des changements d'horaires pour le personnel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces modifications d'horaires.

### **14. MAISON DE LA PETITE ENFANCE – REGLEMENT D'ADMISSION AUX STRUCTURES PETITE ENFANCE**

#### **DELIBERATION N° 2018-68**

Afin de clarifier l'accueil des jeunes enfants aux structures Petite Enfance municipales, Monsieur GARBAY indique qu'il est nécessaire de préciser aux parents certaines spécificités.

Ainsi, toutes les étapes de la prise de renseignements à l'attribution des places sont détaillées et expliquées dans ce document cadre remis à chaque famille lors des pré-inscriptions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement proposé ;

### **15. ACCUEIL FAMILIAL – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES**

#### **DELIBERATION N° 2018-69**

Monsieur GARBAY propose de mettre à jour le règlement des assistantes maternelles qui date de 2004. Les modifications portent notamment sur les points suivants :

- Mise à jour des textes de loi, des noms des instances, etc.
- Ajout des fonctions des assistantes maternelles reprise dans leur fiche de poste
- Précision sur : la marche à suivre pour poser les congés, la première rencontre entre les parents et l'assistante maternelle ; sur la signature du contrat ; le déroulement de l'adaptation ; les modalités de présence de l'enfant chez l'assistante maternelle ; les replacements ; l'hygiène ; l'alimentation ; les activités sur la structure ; le matériel et la sécurité (la même que celle du règlement de fonctionnement des parents)

- Ajout de plusieurs parties sur : le placement des enfants chez les assistantes maternelles à la rentrée ; le cas d'absence injustifiée des enfants ou lors d'attente de contrat ; le droit à l'image (la même que celle du règlement de fonctionnement des parents) ; les lieux d'activité en dehors de la crèche et la continuité de direction
- Toute la partie 9 a été mise à jour en s'adaptant à la pratique actuelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se prononce en faveur du règlement de fonctionnement des assistantes maternelles.

## **DELIBERATIONS DEGROUPEES :**

### **16. SUBVENTION CLUB OMNISPORTS 2018 – AVENANT N° 2**

#### **DELIBERATION N° 2018-70**

Le 14 septembre 2018, la Commission Ressources a rencontré le Club Omnisports qui a communiqué des éléments comptables correspondant aux attentes de la Chambre Régionale des Comptes ainsi qu'à celles du Trésorier de la Collectivité.

A l'issue de cette réunion, Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2018 à cette association.

Monsieur PEREZ-ROBA rappelle que la Municipalité a fait le choix depuis de nombreuses années de déléguer à des bénévoles l'accompagnement des Carbonblanais aux pratiques sportives et culturelles. Le Groupe AGA a soutenu cette décision et pense que pour travailler sereinement ces associations doivent fonctionner avec une réserve financière d'une année à chaque reprise d'exercice. Dans un objectif de contrôle des dépenses publiques communales, l'actuelle Majorité du Conseil Municipal a demandé une transparence plus accrue sur les comptes des associations les plus importantes qu'elle soutient. Il approuve cette position et demande qu'elle s'applique à toutes les associations subventionnées. Ainsi, il évoque les subventions accordées à l'EDECE et à la Pépinière d'entreprises du Brignon à hauteur de 30 000 €, associations déjà soutenues par les contribuables carbonblanais sur leurs cotisations européennes, régionales, métropolitaines, qui n'ont pas elles été diminuées. C'est pour cette raison que son groupe ne peut être favorable à la subvention accordée au Club Omnisports et qu'il s'abstiendra. Par ailleurs, il souhaiterait que les associations soient sollicitées pour élaborer un projet municipal qui s'inscrirait de politique culturelle et de politique sportive.

Monsieur PINEAU indique que son groupe se sent mal à l'aise face à cette situation. Il est favorable au versement de la subvention mais rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à verser la subvention demandée par l'association en échange du dépôt des comptes certifiés. Ainsi, la subvention a été inscrite au compte « dépenses imprévues ». L'association a communiqué ses comptes et seulement une partie de la subvention va être versée. Selon lui, cette décision va abîmer le pacte de confiance et va créer un précédent. La Municipalité fait payer au Club Omnisports la dégradation des finances communales plus rapide que prévu. Après examen des comptes de cette association, il constate que le niveau de sécurité financière a sérieusement diminué. C'est pour cette raison que son groupe s'abstiendra également.

Madame BECERRO intervient sur le fond et sur l'origine de la situation due notamment à la baisse des recettes du budget de la Commune à la suite des décisions imposées par le gouvernement. Elle cite la presse qui souligne l'augmentation du nombre des évasions fiscales, l'explosion des dépenses de l'Etat notamment des frais de déplacements des députés, le coût du CICE (Crédit d'Impôt aux entreprises pour la Compétitivité et l'Emploi) qui va coûter le double (soit 40 milliards au lieu de 20). Pour CARBON-BLANC, la DGF sera amputée encore de 35 000 € et selon Madame BECERRO, les efforts demandés se répercuteront sur les associations afin que la Commune arrive, cette année, à une capacité d'autofinancement positive. Elle poursuit qu'en agissant ainsi, on ne tient pas compte de l'implication des associations, des bénévoles dans l'offre culturelle et sportive de la commune.

Pour Monsieur le Maire, il n'y a pas de baisse de subvention pour le Club Omnisports mais cependant la subvention prévue est inférieure à celle sollicitée. Il rappelle que la situation conflictuelle avec le Club a disparu aujourd'hui. De nombreuses rencontres ont permis d'instaurer un dialogue apaisé. Par ailleurs, il partage en partie l'analyse de Madame BECERRO portant sur le contexte national. Ainsi, malgré son positionnement politique personnel, il a adressé un courrier à Monsieur le Ministre du budget au sujet de la baisse de la DGF à CARBON-BLANC qu'il trouve particulièrement injuste et a également rencontré les députés de sa majorité pour dénoncer cette décision. Il rappelle qu'il avait également eu la même attitude face au gouvernement précédent. Il persiste ainsi dans son analyse. Il ne lui paraît pas logique que l'Etat sanctionne des collectivités qui font des efforts en baissant leurs charges de fonctionnement et de personnel. Il continuera à se battre pour que le contexte national évolue favorablement pour les collectivités territoriales. Mais en attendant, il y a des données factuelles, cela fait deux exercices que la commune présente le compte administratif avec une CAF nette négative, ce qui signifie une perte d'argent tous les ans, une érosion de l'épargne. L'an dernier au mois de novembre, la commune n'avait que 20 jours de fonctionnement d'avance. Ainsi, il est difficile voire impossible d'accorder aux associations ce qui est difficile d'assurer pour la Commune elle-même. Ainsi, pour en revenir à la subvention au Club Omnisports, des discussions ont eu lieu, sans en dévoiler le montant prévu pour préserver la décision de l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire a fait remarquer que l'exercice était clos sans que l'association présente de comptes déficitaires au regard des documents communiqués en toute transparence. Le Club sollicitait une subvention de 110 000 € pour l'année 2018 mais il a été décidé que la moitié pourrait permettre d'assurer un bon fonctionnement jusqu'au vote du prochain budget. Une convention de partenariat co-écrite avec l'association permettra de définir ensemble les objectifs d'une politique sportive sur le territoire.

Pour répondre à Monsieur PINEAU, il précise que les relations avec l'omnisports sont donc désormais apaisés et qu'il n'y a plus lieu de revenir sur les événements passés. Le club a parfaitement conscience de la situation financière dans laquelle se trouve la collectivité et le pacte de confiance n'est pas remis en cause. Il rappelle les décisions qu'il a dû prendre au regard de l'état des équipements sportifs : la fermeture du gymnase du stade Lacoste, l'orage qui a endommagé la bulle du tennis. Il ajoute que la Commune, dans le cadre du projet urbain, envisage la construction d'un nouveau complexe sportif d'ici un an et trois mois, ce qui nécessite de retrouver une situation financière saine. La décision prise ce soir y contribuera et permettra aux sportifs carbonblançais de revenir pratiquer leurs activités dans de bonnes conditions. Il espère que l'effort demandé aux sections sportives sera compris.

Sans contester l'effet de la baisse de la DGF, Monsieur PINEAU indique que d'autres choix de pistes d'économie auraient pu être envisagés : diminution des aides accordées à l'EDECE, à la Pépinière d'Entreprises du Brignon, résiliation de l'assurance du Personnel.

Monsieur le Maire précise que les actions conduites par l'EDECE et la Pépinières d'entreprises bénéficient aux carbonblanais et donc que le choix d'aider ces deux structures est favorable au territoire. Par ailleurs, l'adhésion à l'assurance statutaire du personnel a permis de réduire de 20 % les différents arrêts de travail des agents, la cotisation de l'année prochaine tiendra compte de la baisse de cette sinistralité.

Après ces divers échanges, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention de 55 000 € au Club Omnisports.

Le Conseil Municipal, par 19 VOIX POUR, 7 Abstentions (Groupes « Demain, CARBON-BLANC et AGA) s'est prononcé en faveur de cette proposition.

Afin de procéder au versement de cette subvention, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de passer un avenant à la convention avec le Club Omnisports.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 7 abstentions (Groupes « Demain, CARBON-BLANC et AGA) adopte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer l'avenant n° 2 avec le Club Omnisports.

## **17. PERSONNEL – MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES**

### **DELIBERATION N° 2018-71**

Monsieur GRASSET indique que la Commission Ressources, lors de sa réunion du 25 septembre dernier, a étudié la mise à disposition des salles municipales aux agents de la Collectivité. En effet, à la suite d'une mauvaise application qui provenait essentiellement d'une interprétation erronée du règlement du Comité des Œuvres Sociales des dérivés ont été constatées. Il a donc été nécessaire de régler ces prêts pour éviter toute confusion.

Ainsi, cette mise à disposition pourrait s'effectuer dans les conditions suivantes :

- Prêt gracieux d'une salle municipale à raison d'une fois par an et par agent dans le cadre d'un mariage, d'un PACS ou d'un parrainage civil de l'agent ou de ses enfants.
- Avec les mêmes formalités que les prêts de salle effectués pour les particuliers et associations.

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette proposition.

Madame BECERRO indique que son groupe est favorable à cette proposition mais elle souhaite intervenir sur le problème général des salles mis à disposition dans la Commune. La fermeture du gymnase a entraîné la répartition des activités de certaines sections dans des salles de la commune ou de communes voisines. Mais, elle remarque que de ce fait, l'attribution de salles pour les réunions des associations et d'autres collectifs s'avère de plus en plus difficile certains jours. Dans le même temps, elle constate que depuis de nombreuses années des bâtiments en face de la Mairie (ancienne DDTE, Pôle Emploi) restent inoccupés. Elle souhaiterait que soient effectuées des démarches notamment auprès du Conseil Départemental afin que cet

organisme public prête ces locaux pour y organiser des réunions ou des activités. Elle rappelle également qu'il avait été envisagé d'implanter dans l'espace laissé libéré par le Lidl des services municipaux.

Monsieur le Maire indique que le Président du Conseil Départemental sera saisi de cette demande qui lui paraît judicieuse. C'est à lui seul de déterminer sa stratégie en la matière. Monsieur le Maire lui rappellera que la commune héberge depuis plusieurs années une association qui dépend du Conseil Départemental, à savoir Le Prado. Par ailleurs, il ajoute que les relations avec Gironde Habitat s'améliorent, des réflexions sont en cours en ce qui concerne l'aménagement global du quartier Favols notamment autour de la Place Mendès-France et il confirme que des projets se précisent pour l'emménagement de certains services publics dans les locaux laissés libres par l'ex Lidl. Il souligne que ce périmètre est très sensible et sujet à des incivilités. Le projet de réaménagement urbain vise à être un des éléments de réponse à ces situations. Il est impératif qu'il y ait une récupération de cet espace et que les services publics se rapprochent au plus près de la population.

Monsieur PEREZ-ROBA souhaiterait savoir si le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) se réunira d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Maire indique, qu'à la suite d'un incident grave, une cellule de veille a été organisée en présence de la gendarmerie, du Prado, de la police municipale, des Services, du bailleur social Gironde Habitat. Il entend les effets des mesures prises pour faire un retour d'évaluation au CLSPD avant normalement la fin de l'année. Cependant, il peut être en mesure de dévoiler une partie de ce qui a été décidé en cellule de veille.

## 18. INFORMATIONS

### A DECISIONS DE L'ORDONNATEUR

Présenté en Commission Ressources du 25/09/2018

Sur décision de l'ordonnateur, le compte « dépenses imprévues » de la Section de Fonctionnement et de la Section d'Investissement ont fait l'objet des virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre/Fonction	MONTANT	Article/Sous-Fonction	MONTANT
Dépenses imprévues	022.01	56 520 €		
Subvention aux associations			6574/025	56 520 €
TOTAUX		56 520 €		56 520 €

Section d'Investissement

OBJET DES DÉPENSES	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS	
	Chapitre/Fonction	MONTANT	Opération/Article/Sous-Fonction	MONTANT
Dépenses imprévues investissement	020.01	1 060 €		
Opération d'équipement n° 17 Mairie			17/21318/020	1 060 €
TOTAUX		1 060 €		1 060 €

**B RAPPORT D'ACTIVITE DE BORDEAUX METROPOLE ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2017**

Afin de limiter l'usage des éditions papiers et pour faciliter la consultation de ces documents, Monsieur le Maire indique qu'un message a été communiqué à tous les élus le 28 août 2018 leur proposant de les consulter sur un site dédié. Il précise que les séances du Conseil Métropolitains un vendredi matin par mois sont publiques et qu'il est possible également pour tout le monde d'aller consulter les documents mis en ligne.

Sur l'année 2017, BORDEAUX Métropole a vécu des situations particulièrement marquantes notamment celles portant sur la mobilité interne et externe. L'ouverture de la LGV BORDEAUX/PARIS a eu un impact dans le périmètre extra métropolitain. Sur la mobilité interne, des chantiers ont été lancés comme par exemple les extensions de ligne du tramway. Il indique que le contrat de co-développement de CARBON-BLANC a été exécuté à hauteur de 91 %, pourcentage le plus important des villes de la Métropole. Le programme d'investissement métropolitain dans sa globalité s'élève à 491 millions d'euros avec des projets structurants comme le complexe Aréna mais aussi les premières amorces du pont Simone Veil. Sur l'aménagement économique, le projet AIRE (Aménager, Innover, Réhabiliter et Entreprendre) a été initié en 2017, la Commune de CARBON-BLANC est concernée par deux sites (Sansaumoine/Les Tuileries et une parcelle à la Zone d'Activités La Mouline). Il poursuit en indiquant que sur le territoire métropolitain 11 000 emplois ont été créés et 83 entreprises s'y sont installées. Par ailleurs, il est convaincu qu'il est nécessaire de travailler à un aménagement économique sur le territoire de la Rive Droite. Des choix antérieurs ont favorisé l'installation d'entreprises sur la Rive Gauche et aucun programme de relance n'a enrayé le délitement du tissu économique de la Rive Droite. Il ajoute que la mobilité au sein de la Métropole est un véritable problème. CARBON-BLANC est une ville dortoir. Pour lui ce terme n'est pas péjoratif mais un qualificatif qui indique simplement que l'activité économique de CARBON-BLANC se trouve en dehors de son périmètre. 70 % des Carbonblanais travaillent sur la Rive Gauche et seulement trois ponts sont disponibles. Il faut relocaliser l'emploi sur la Rive Droite en rapprochant les foyers d'employabilité vers les foyers d'hébergement. Il cite des actions comme Euratlantique et sur des quartiers comme Bacalan. Il faut les envisager également sur des secteurs de la Rive Droite en respectant les identités du territoire, développer le volet basé peut-être sur l'écologie, la nature. En matière financière, BORDEAUX Métropole est dans un état beaucoup plus satisfaisant que la commune de CARBON-BLANC, la capacité de désendettement de la Métropole se situant à 2 ans et demi contre 22 ans pour CARBON-BLANC. En raison de la recentralisation métropolitaine, il déplore que la capacité à

faire ne soit plus communale. Il serait favorable à une mutualisation à l'échelon des territoires d'hyper-proximité et choisir l'étreinte à la place de la contrainte.

Pour conclure, Monsieur le Maire indique qu'il se tient à la disposition des élus pour répondre à toutes les questions sur ces sujets liés à la Métropole.

Madame BECERRO au nom du Groupe AGA remarque que ce rapport est très optimiste et ressemble à un tract électoral. Certes des emplois ont été créés mais les suppressions d'emplois ne sont pas évoquées. Elle est stupéfaite des propos repris sur les faits marquants concernant les déplacements et s'interroge sur l'expression « 2017, année de métamorphose du côté des franchissements » et ne s'étonne pas du succès du Pont Chaban-Delmas emprunté par plus de 25 000 véhicules en raison de la fermeture du Pont de Pierre. Elle souligne la métamorphose pour les habitants de la Rive Droite mais pas dans le bon sens. Elle évoque les bouchons récurrents avec la présence de nombreux camions. Pour elle, au regard des données chiffrées, la Rive Droite est le parent pauvre de la Métropole. En effet, à part la Salle Aréna, elle n'a pas trouvé d'actions phares conduites sur ce territoire.

Pour Monsieur LANCELEVEE, ce rapport est unidirectionnel et met en avant les faits marquants positifs et cache ce qui a été un peu plus difficile. Il partage le sentiment qu'il est absolument nécessaire de rééquilibrer les territoires de la Métropole et faire en sorte que les activités économiques soient développées sur la Rive Droite. Il y a une urgence de s'occuper de la mobilité en créant très rapidement des liaisons expresses entre les deux rives.

#### **C RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FAB**

Monsieur le Maire indique que ce document a été communiqué à tous les élus par mail le 27 août 2018. Il rappelle que le capital de cette Société s'élève à 2 000 000 € et que le taux de participation de CARBON-BLANC représente 0.46 %. Monsieur Gérard PINSTON est l' élu qui représente la Commune au sein de cette Société dont le principal chantier est l'opération 50 000 logements qui intervient dans le périmètre immédiat du tramway. La Commune n'est donc pas concernée. Mais, sur le volet économique, la FAB accompagne la ville sur le projet AIRE précédemment évoqué avec deux parcelles identifiées sur le territoire.

Madame BECERRO est favorable à la mixité des populations dans tous les programmes de construction de logements. Elle remarque que les projets concernent la construction de tours au pied de la station de tramway de la Gardette à LORMONT, limitées à 8 étages mais qui vont être soumises à la pollution des camions empruntant la côte dite de la GT. Un autre projet est envisagé sur CARBON-BLANC, à la sortie de l'autoroute, portant sur des commerces et des logements sociaux. Elle évoque aussi le programme au niveau de la Buttinière également à LORMONT, tout près du tramway, en aplomb d'une côte très fréquentée. Elle est choquée des choix qui sont faits pour des logements sociaux et souligne qu' « aucun d'entre nous n'aimerait vivre dans ce type d'endroit ».

Monsieur PINSTON précise qu'il ne fera pas de commentaires sur les choix de la Commune de LORMONT mais en ce qui concerne la commune de CARBON-BLANC, le projet évoqué en sortie de la Ville porte sur trois parcelles, deux appartiennent à BORDEAUX Métropole, l'autre à un propriétaire privé. Un appel à concours de projet a été lancé et sera examiné très prochainement. Il précise que la volonté municipale est certes d'accueillir des nouveaux

logements mais surtout de l'activité économique qui génère de l'emploi. Au sujet de la mobilité, Monsieur PINSTON ajoute qu'il a participé à une réunion avec des représentants de la Région et de la SNCF. Il y a été indiqué qu'en 2017, la Région a versé 60 millions d'euros au réseau SNCF sans savoir, à ce jour, comment cette somme a été utilisée.

Monsieur le Maire reprend les propos de Madame BECERRO qui juge que ce rapport relevait presque d'un tract électoral. Il lui rappelle que le fonctionnement de BORDEAUX Métropole est basé sur de la cogestion. Ainsi, lorsque le Président signe un document, il a eu le quitus du Conseil Métropolitain. La cogestion est le fruit d'une coopération entre Messieurs CHABAN-DELMAS et CASSAGNE. Ainsi, depuis 1968, le 1<sup>er</sup> Vice-Président est de la couleur politique opposée de celle du Président. Le satisfecit est donc général toute tendance confondue. Il signale que tous les partis, hormis le Front National, ont signé en début de mandat, le contrat de cogestion sur les lignes directrices qui ont été alors clairement énoncées. A cet instant, il reconnaît ne pas savoir où le Groupe AGA se situe.

Monsieur PEREZ-ROBA revendique une sensibilité politique de Gauche, et non pas d'extrême gauche comme la Préfecture l'avait catalogué lors de la campagne des dernières élections municipales. S'il prend comme référence la classification des groupes politiques telle que mentionnée dans le tableau d'enregistrement des campagnes électorales, la case qui traduirait le plus largement l'esprit du Groupe AGA serait celle de « divers gauche ». Il avoue également avoir du mal à situer le macronisme LR-PS dans l'éventail politique.

En ce qui concerne la métamorphose liée au franchissement, Monsieur le Maire a longuement fait part de sa position sur la fermeture du Pont de Pierre qui pour lui est une hérésie. Mais, il ne peut interférer sur la décision du Maire de BORDEAUX. Par ailleurs, il entend parler d'un téléphérique, d'un métro. Il n'y a pas de solution miracle mais il constate que la congestion est le résultat de la présence de nombreux camions notamment sur la rocade. La mise à 2 X 3 voies est cofinancée par l'Etat, BORDEAUX Métropole, la Région n'ayant pas voulu y participer. Il admet que ses prédécesseurs avaient de bonnes idées notamment en ce qui concerne celle du grand contournement de BORDEAUX. Il faut réétudier cette question. Il a écrit au Président de BORDEAUX Métropole en ce sens.

La situation économique de la Rive Droite est le résultat des choix antérieurs avec un partage des territoires politiques très clair pendant des décennies. La reconfiguration de la Rive Droite ne sera possible que si des prospectives sont conduites. Un travail est effectué en ce sens à BORDEAUX Métropole avec l'aval de tous les groupes politiques avec l'opération BORDEAUX Métropole 2050.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que l'objectif d'une métropole à 1 million d'habitant n'est plus un objectif en soi. Mais il faut réfléchir à éviter l'étalement urbain afin de ne pas repousser inlassablement les populations le plus loin possible de la métropole, attractive tout de même.

#### **D COMPTEURS LINKY**

Monsieur GRASSET donne lecture d'une motion relative à la position du Conseil Municipal de CARBON-BLANC concernant le déploiement des compteurs dits intelligents sur le territoire communal

Le Conseil Municipal, conformément à la décision adoptée le 12/07/2018, indique ici son positionnement sur le déploiement des compteurs dits intelligents à Carbon-Blanc.

Notamment encadrée par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'installation de ces compteurs, au nombre desquels figurent ceux appelés « Linky », suscite aujourd'hui de nombreuses et diverses inquiétudes.

Tant exprimées par les citoyens que portées par d'autres communes partout en France, celles-ci engagent la vigilance de notre Conseil Municipal qui estime qu'il revient à chaque citoyen de pouvoir se déterminer librement, à partir des éléments d'informations mis à sa disposition, afin d'accepter ou refuser l'installation de ce type de compteur à son domicile.

Aussi, considérant :

- Le déploiement des compteurs communicants Linky entamé à l'échelle nationale depuis décembre 2015, en vertu d'un processus voté par le Parlement et encadré par la Commission de Régulation de l'Energie, par la société Enedis et ses sous-traitants
- Le projet de déploiement des compteurs Linky sur le territoire de Carbon-Blanc à compter du mois de juin 2018, selon le calendrier présenté par le concessionnaire Enedis (ex ERDF)

Le Conseil Municipal demande à Enedis :

- D'écouter, de prendre en compte et de respecter la volonté des personnes qui refusent l'installation à leur domicile des compteurs Linky,
  - De prendre en considération les blocages personnels ou techniques qui sont évoqués lors de la pose des compteurs, en aucun cas d'exercer une quelconque forme de pression, de menace, d'intimidation ou de harcèlement.
  - De respecter toute prescription médicale faisant état d'électro sensibilité, en retirant immédiatement et sans réserve les personnes porteuses de cette affection du protocole d'installation de ces compteurs,
  - De rappeler l'ensemble de ces principes à ses sociétés sous-traitantes, chargées de l'installation de ces compteurs et de s'assurer du respect sans conditions de ces différentes mesures.
- 28 votants
    - POUR : 20
    - CONTRE : 2
    - ABSTENTION : 5
    - NON REPONDU : 1

#### **E DENOMINATION DU COLLEGE DE CARBON-BLANC**

Par courrier reçu le 29 septembre 2018, le Conseil Départemental a fait savoir que Le Conseil d'Administration du Collège, réuni le 25 juin 2018, souhaite dénommer le Collège de CARBON-BLANC Simone Veil ou Andrée Fischer Bédécarrax et le Gymnase Jérôme Fernandez.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est consulté mais n'a pas de pouvoir décisionnaire. Il explique que son choix se porterait sur le nom de Simone Veil. Le nom d'Andrée Fischer Bédécarrax honorerait une personnalité locale mais il pense qu'il n'est pas judicieux de nommer des espaces publics par le nom de personnes vivantes. C'est pour cette raison qu'il estime que le nom de Jérôme Fernandez ne devrait pas être donné au gymnase de ce même Collège, ce qui ne remet pas du tout en cause la qualité de son parcours sportif depuis ses débuts à CARBON-BLANC. Il préférerait nommer cet équipement « Gymnase du Faisan ».

Un courrier en ce sens sera transmis au Conseil Départemental de la Gironde.

Monsieur GRASSET indique que le choix du nom de Simone VEIL correspond au choix du collège, une concertation ayant été menée auprès des collégiens et du personnel de l'établissement. Il précise que les noms de ces établissements scolaires sont proposés par la direction mais la décision finale appartient au Conseil Départemental, propriétaire, après avis tout de même du Conseil Municipal de la commune où est implanté l'établissement. S'il y a un conflit, le Rectorat choisit.

Madame BECERRO partage l'avis de Monsieur le Maire et pense également qu'il n'est pas judicieux de nommer un établissement du nom d'une personne vivante. Sa préférence va également vers le choix du nom de Simone VEIL. Elle s'interroge cependant sur le nom du gymnase du futur équipement sportif qui doit s'appeler également Plaine des Sports du Faisan.

Monsieur le Maire précise qu'une concertation sera lancée le moment venu.

Quant à Monsieur PEREZ-ROBA, il regrette l'uniformisation des noms de rues. Il préférerait que les bâtiments publics soient « baptisés » par des noms de personnalités qui ont marqué les territoires où sont implantés ces équipements. Il n'est pas non plus opposé à donner les noms des personnes encore vivantes.

Monsieur GRASSET ne partage pas cet avis car selon lui c'est aller dans le culte de la personnalité et donner un égo surdimensionné à ceux qui ont un nom de rue, de salles. Par ailleurs, l'avenir des personnes que l'on veut honorer n'est évidemment pas encore connu. Par exemple, en 1920, il aurait été accepté de dénommer une place Maréchal Pétain sans savoir qu'en 1940 il collaborera avec l'ennemi. Il remarque également qu'il y a des particularités historiques mais aussi locales. Ainsi, de nombreux collèges portent le nom de Jean Moulin. Toutefois, on ne trouve pas les mêmes noms en Limousin qu'en Béarn.

Pour conclure, Monsieur le Maire pense qu'il n'a pas de doute sur le fait qu'un jour, sans présager de l'avenir, un bâtiment ou une rue portera le nom d'Andrée Vischer Bédécarrax.

#### **F A LA DEMANDE DU GROUPE AGA, QUESTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Madame BECERRO souhaiterait avoir des précisions sur la gestion de l'occupation de la Plaine des Sports du Faisan cet été. Elle souhaiterait que le Conseil Municipal de CARBON-BLANC initie des réunions avec les Communes de la Presqu'île afin d'étudier la possibilité de mettre

à disposition une aire d'accueil qui éviterait ainsi des occupations sauvage et illicite. Au nom de son groupe, elle précise qu'elle est favorable à une négociation préférable à une expulsion.

Monsieur le Maire rappelle qu'à deux reprises cet été la Plaine des Sports du Faisan a été occupée par des gens du voyage. Le Groupe Majoritaire du Conseil Municipal a fait le choix de la négociation en raison notamment de l'attitude des responsables qui incite à la discussion. Il a été choqué, à la suite du communiqué sur les réseaux sociaux, du déferlement de haine de certaines personnes. Il pense tout de même que la création d'aires d'accueil ne résoudra pas le problème car ce n'est pas ce qui est attendu par les gens du voyage. Par ailleurs, il précise que compte tenu de sa superficie, la Commune ne possède pas la capacité foncière pour accueillir une aire de stationnement. Par ailleurs, il évoque aussi l'aspect humanitaire. Il reconnaît que certains comportements peuvent être problématiques mais un encadrement a été mis en place. Ainsi, il a été convenu de demander une participation pour les bennes à ordures, pour les fluides ainsi que pour la remise en état du site. S'il avait saisi le Tribunal et donc l'expulsion, la situation aurait été plus longue, sans aucune compensation financière et le site aurait été rendu dans un état pitoyable. Il a jugé le dialogue nécessaire car plus efficace mais aussi pour des raisons d'humanité. Ces personnes ont fait un choix de vie que la majorité des personnes ne partage pas mais qui doit être respecté d'autant plus lorsqu'elles honorent les contrats passés avec la collectivité. Monsieur le Maire de BASSENS a évoqué la possibilité de bloquer du foncier pour accueillir une aire de stationnement mais il appartient au Conseil Municipal de cette commune de délibérer sur ce sujet. A l'issue de sa décision, il sera possible de discuter des modalités d'accueil sur le territoire métropolitain.

#### **G DEPART DE MONSIEUR BRANGER**

Monsieur le Maire souhaite terminer ce Conseil Municipal en saluant un agent, Patrice BRANGER, qui quitte les services municipaux pour rejoindre le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine. Il salue la prudence budgétaire et la vigilance sur la tenue des objectifs dont a fait preuve Monsieur BRANGER tout au long de leur collaboration. En occupant d'autres fonctions au sein de la Collectivité, Monsieur le Maire estime qu'ensemble sans toujours être d'accord, ils ont fait progresser les agents.

Monsieur BRANGER explique les motivations qui l'ont conduit à faire le choix de la mobilité. Dans le cadre d'une formation initiale d'application (FIA), il a effectué trois stages obligatoires dans des collectivités différentes (à la Mairie de SAINTE EULALIE, à la Mairie de BORDEAUX et au Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine). Cette dernière collectivité l'a séduit. En Mai, un poste y a été créé au contrôle de gestion. Il a soumis sa candidature qui a été acceptée. Il remercie les élus actuels mais aussi ceux des mandatures précédentes qui lui ont permis de suivre des formations professionnelles pour obtenir une certaine technicité qui sera mise à profit dans ses nouvelles missions.

Monsieur le Maire indique que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences mise en place par la majorité municipale encourage la mobilité des agents dans la mesure où ils ne trouvent plus d'évolution au sein de la Collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres de leur attention et lève la séance à 21 heures.